

**“Spécial Salons de coiffure” :  
la collection de garanties  
AXA utiles à votre activité\*.**

Les activités liées aux soins capillaires nécessitent une protection adaptée. C’est pourquoi AXA a réuni pour vous les garanties nécessaires dans la Multirisque Professionnelle **“Spécial Salons de coiffure”**.

- Protection de vos biens personnels (locaux, agencements et matériels).
- Protection des conséquences financières de l’arrêt de votre activité.
- Responsabilité Civile Professionnelle, Protection de la Personne, Informations juridiques et Assistance.

**Développez ainsi votre activité en toute tranquillité !**

**Votre Interlocuteur AXA :  
un professionnel sur  
qui compter !**

**Votre interlocuteur AXA est un professionnel qui connaît les besoins en assurance des professionnels, et en particulier ceux des responsables de Salons de coiffure. Il est à votre disposition pour vous présenter les garanties adaptées à votre activité et vous accompagner dans votre développement.**

\* Selon clauses et conditions du contrat

**Notre métier :  
assurer la pérennité de votre activité.**

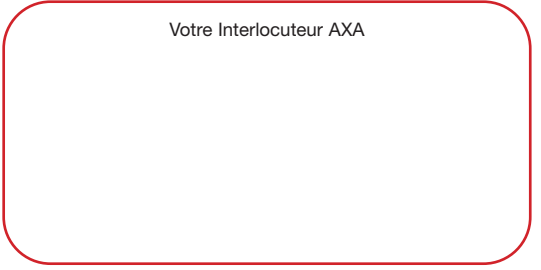
Choisir AXA pour protéger votre activité, c’est adopter pour partenaire un acteur phare de la protection financière des particuliers, mais aussi des artisans, commerçants et professions libérales. Grâce à des solutions performantes et adaptées à votre activité et vos besoins, AXA vous accompagne dans votre développement et dynamise votre capacité à entreprendre.

**Chez AXA, c’est cela que nous appelons la “Protection Financière”.**

- MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE**
- ASSURANCE AUTO**
- SANTÉ**
- PRÉVOYANCE**
- RETRAITE**
- SUCCESSION**
- TRANSMISSION**
- PROTECTION JURIDIQUE**

[www.axa.fr](http://www.axa.fr)

Ref. 680 026 - 09/2005 - Crédit photo : Getty Images - Matton - Création : Onic



AXA France IARD : SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d’assurance mutuelle à cotisations fixes contre l’incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Courtage Assurance Mutuelle : Société d’assurance mutuelle à cotisations fixes contre l’incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572. Juridica : SA au capital



de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - AXA Assistance France : SA à Conseil d’Administration au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 - R.C.S. Nanterre - Entreprises régies par le Code des Assurances. PROTECTION 24 : SA au capital de 3 672 000 € - RCS.B 420 127 128 Paris - Autorisation administrative n°1597 délivrée par le Préfet de Paris en application de la loi du 12 juillet 1983.

*vivre confiant*



**Multirisque Professionnelle  
“Spécial Salons de coiffure”**



**Être Pro,  
c’est ne rien laisser au hasard !**

En tant que responsable d’un salon de coiffure, il est essentiel pour vous de protéger au mieux vos investissements. Vous devez donc envisager toutes les situations pour dynamiser et préserver votre activité. Que se passerait-il, si par exemple :

- une cliente vous attaquerait à cause d’une chute de cheveux survenue après une couleur ?
- on vous volait votre matériel professionnel ?
- une jambe cassée vous empêcherait de travailler pendant plusieurs semaines ?

**Pour ne rien laisser au hasard,  
découvrez la Multirisque Professionnelle  
“Spécial Salons de coiffure” !**



**En sélectionnant des garanties spécifiques à votre activité, AXA peut répondre à vos exigences les plus précises...**

**« Me remboursera-t-on mes espèces si, en cas d'agression, on me vole ma caisse ? »**

Oui. L'offre Multirisque Professionnelle intègre, en cas d'agression, **une garantie spécifique pour le vol des espèces**. Si vous étiez confronté à une telle situation, vous seriez indemnisé.



**« L'extérieur de mon salon est-il aussi protégé par l'assurance ? »**

Absolument. La **garantie Bris de glaces couvre les dommages aux enseignes** et aux produits verriers intérieurs. Quant aux **stores et bannes, ils sont couverts** en cas de détériorations dues à la tempête.



**« Que se passe-t-il si une cliente mécontente porte plainte contre moi ? »**

Si une cliente estime avoir subi un **dommage corporel consécutif à un soin** dans votre salon ou dû à la nature d'un produit que vous lui avez vendu, vous êtes **couvert** par la **garantie Responsabilité Civile**.

\* Selon clauses et conditions du contrat

\*\* Service assuré par notre partenaire PROTECTION 24, réservé en France métropolitaine, hors Corse et Monaco

# “Spécial Salons de coiffure”

La Multirisque Professionnelle AXA qui respecte la nature de votre métier\*.

## Protection des biens professionnels

- Incendie, événements climatiques.
- Manifestations, émeutes, attentats.
- Dégâts des eaux.
- Bris de glaces et enseignes.
- Vol et détérioration du contenu.
- Dommages électriques.
- Bris de machines.
- Frais de reconstitution d'archives.

## Protection des conséquences financières de l'arrêt d'activité

- Perte d'exploitation.
- Perte de la valeur vénale du fonds de commerce.

### GARANTIES SPÉCIFIQUES

#### Sur le stock, le matériel et les espèces

- Produits destinés à la vente (capillaires, soins, bijoux fantaisie).
- Vol des espèces suite à une agression.
- Disparition ou détérioration des objets de la clientèle.
- Disparition ou détérioration de matériel professionnel appartenant aux salariés.

#### Sur l'équipement

- Stores et bannes.

- Perte d'exploitation suite à un vol.
- Perte d'exploitation suite à un accident.
- Indemnité de licenciement.
- Intérim.

#### Responsabilité Civile du fait

- Des produits vendus.
- Des soins dispensés.

- Responsabilité Civile Professionnelle.
- Défense et recours.
- Informations juridiques par téléphone.
- Assistance.

## Responsabilité Civile, Protection de la Personne, Informations juridiques et Assistance

**La Multirisque Professionnelle “Spécial Salons de coiffure”, c'est toutes les garanties personnalisées dont vous avez vraiment besoin à un tarif attractif. Pour tout renseignement ou devis, contactez vite votre interlocuteur AXA !**

**« Suis-je assuré, en cas de cambriolage, pour les produits capillaires que je vends ? »**

Oui. **Tous les produits destinés à la vente sont assurés** s'ils constituent moins de 30 % de votre chiffre d'affaires.



**« Et si on me volait des outils professionnels dont j'ai absolument besoin pour travailler ? »**

Dans ce cas, **vous seriez non seulement couvert pour le vol** de votre matériel, mais aussi pour la **perte d'exploitation** qui en découlerait.

**« Mes employées sont-elles aussi couvertes contre le vol ? »**

Avec la Multirisque Professionnelle, la **disparition de matériel professionnel appartenant aux salariés est garantie**. Si une employée subissait un vol à l'intérieur de votre salon, elle serait indemnisée.

## La vie est plus simple avec AXA !

Grâce à son réseau **Entreprise Services** (peintres, serruriers, miroitiers) vous pouvez disposer de services en cas de sinistre : prise en charge des démarches, pas d'avance de frais (exceptées la franchise ou la vétusté), des prestations de qualité... Egalement à votre disposition, un service de **télésurveillance\*\* simple, dissuasif et économique : renseignez-vous !**